



Fichier : Sujet ULC S301, S302, S304, S559 et S561
G.5.2, CCF 7

Le 20 septembre 2017

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2017-02A

Services de réseau téléphonique géré doté d'installations (MFVN)

Destinataires : Membres du Comité consultatif d'ULC

Clients répertoriés des programmes de certification des services des systèmes d'alarme antivol (CPVXC, CPWFC, CRXXC et CRYHC)

Clients répertoriés de S304 (AMCXC)

Clients répertoriés du programme de certification des services des systèmes d'avertissement de protection incendie (DAYIC et DAYYC)

Clients répertoriés de S559 (DAYRC)

Autres parties intéressées

Ce bulletin s'inscrit dans le cadre du Bulletin de certification ULC 2017-02 publié le 15 juin 2017. Sur la base des commentaires de l'industrie, nous clarifions l'exigence de test de 6 heures pour les services numériques MFVN (*). Le présent Bulletin 2017-02A remplace le Bulletin 2017-02.

ULC revoit périodiquement ses programmes et ses services. À la suite de commentaires provenant de ses comités techniques et des membres intéressés de l'industrie pertinents concernant les points mentionnés en objet, le groupe Systèmes de protection incendie et de sécurité d'ULC en est venu à la conclusion que les changements suivants devaient être apportés aux programmes « Systèmes d'alarme anti-intrusion » et « Services de certification Systèmes d'avertissement de protection incendie ».

En vigueur immédiatement. Selon les recommandations formulées par le groupe opérationnel technique ULC – MFVN lors de la réunion du 27 septembre 2016, le groupe Systèmes de protection incendie et de sécurité d'ULC accepte l'utilisation des services téléphoniques numériques MFVN pour le raccordement des compositeurs numériques répertoriés ULC au système de communication du réseau téléphonique public commuté.

Le groupe Systèmes de protection incendie et de sécurité d'ULC a accepté les définitions recommandées suivantes du groupe opérationnel technique ULC – MFVN pour MFVN et RTCP :

Définition de MFVN :

Réseau téléphonique géré doté d'installations (MFVN). Réseau physique doté d'installations capable d'émettre des signaux en temps réel avec formats inchangés qui est géré, exploité et entretenu par le fournisseur de services pour assurer la qualité et la fiabilité des services de l'emplacement de l'abonné jusqu'aux points d'interconnexion du réseau téléphonique public commuté (RTCP) ou jusqu'aux autres réseaux MFVN d'égal à égal.

Définition de RTCP :

Réseau téléphonique commuté public (RTCP). Ensemble de fournisseurs d'équipements de communication et de services téléphoniques qui utilisent des réseaux téléphoniques gérés dotés d'installations (MFVN) pour fournir au grand public la capacité d'établir des voies de communication au moyen de codes de composition discrets.

La définition ci-dessus confirme clairement que les services MFVN font partie intégrante du RTCP.

En outre, du fait que les technologies de voie de communication MFVN offertes ne sont pas fournies avec une alimentation de secours de 24 heures sur l'équipement et les installations utilisés entre les lieux et le centre de réception d'alarme, il est nécessaire que pour les voies de communication passives utilisées dans les installations de système d'avertissement de protection, le temps d'essai de ces voies de communication passives soit réduit



de **24 heures** (temps actuel) à **6 heures** pour mieux assurer que le système et les voies de communication fonctionnent comme prévu afin de réduire les risques liés à la sécurité des personnes.

(*) L'exigence de test de 6 heures pour les services numériques MFVN utilisés comme canal passif sur les installations du système certifié ULC sera appliquée par l'ULC FSSG comme suit

- 1) En vigueur immédiatement pour les systèmes installés sur ou après la date du Bulletin du 20 septembre 2017, la non-conformité constatée au cours d'une vérification entraînerait l'émission d'un article de non-conformité.
- 2) À compter de la date d'inspection annuelle pour les systèmes existants installés avant le sujet Date du bulletin du 20 septembre 2017, la non-conformité constatée au cours d'une vérification entraînerait l'émission d'un élément d'observation. Toutefois, la non-conformité constatée au cours d'une vérification après l'inspection annuelle du bulletin postal du système entraînerait l'émission d'un article de non-conformité.

Une modification de la fréquence d'essai des systèmes d'alarme anti-intrusion n'est pas requis en raison de la multitude de niveaux d'options de protection des lignes disponibles pour ces types de systèmes, qui doivent être appliqués en fonction les besoins de supervision de communication de chaque installation.

Ces changements apportés au programme entrent en vigueur immédiatement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Alan Cavers du groupe Systèmes de protection incendie et de sécurité d'ULC, Monsieur Cavers peut être joint par téléphone au 416 757-5250, poste 61207 ou par courriel à l'adresse trt.certificate@ul.com.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional – Accréditation et qualité
Responsable du programme de marque ULC

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise. »